



Héritage et partage de bien paternel

Par **Benjamin**, le **26/03/2011** à **03:12**

Bonjour,
mon père a un terrain de 400m² que le notaire a évalué pour la somme de 52200,00 € à partager pour 6 personnes. le terrain est divisé en deux dont deux par parcelle .
je veux savoir si c'est moi qui ai le droit de payer mes autres frères et sœurs qui n'ont pas de part